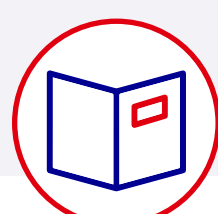


# Je suis élève de terminale Je passe le baccalauréat général et technologique

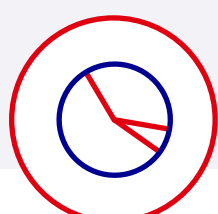
En raison de la crise sanitaire du Covid-19 en 2020, les épreuves terminales du baccalauréat sont annulées. Elles sont validées par le contrôle continu sur la base des moyennes des deux premiers trimestres de terminale affectées des coefficients de ma série. Les notes déjà obtenues aux épreuves anticipées et aux épreuves en cours d'année sont gardées.

## Jusqu'au 15 juin



**Les professeurs saisissent les notes dans le livret scolaire :**

- les notes des épreuves anticipées + épreuves d'EPS
- les notes de l'année : moyenne des moyennes des 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> trimestres dans chaque discipline
- les notes du 3<sup>e</sup> trimestre ne comptent pas, mais peuvent donner lieu à un commentaire du professeur



**Les résultats de chaque discipline sont affectés du coefficient du baccalauréat.**

*Ex. : Je suis un élève de ES. En histoire-géographie, j'ai eu 11 de moyenne au 1<sup>er</sup> trimestre et 13 au 2<sup>e</sup> trimestre. Ma moyenne finale est donc de 12, coefficient 5.*

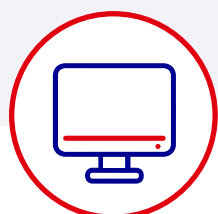
## 15 juin - 6 juillet



**Les notes sont harmonisées afin de garantir l'équité entre tous les candidats.**

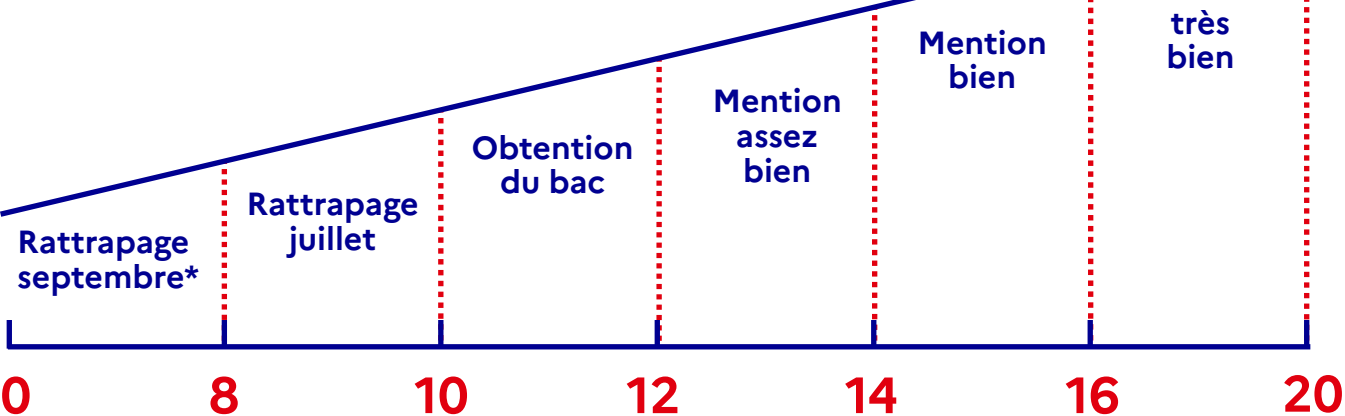
- **valorisation** : le jury valorise les candidats assidus, mobilisés et volontaires, mais également leurs progrès au cours de l'année.
- **harmonisation** : le jury étudie la moyenne habituelle obtenue dans l'établissement à l'examen, le taux de réussite et le taux de mention afin d'ajuster les notes des élèves.

## 7 juillet



**Publication des résultats**

Les mentions sont maintenues.



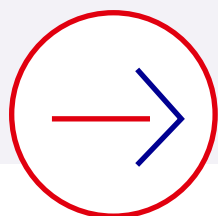
\* sur décision du jury

## 7 juillet - 10 juillet



**Session de rattrapage** : comme d'habitude à partir de 2 épreuves orales dans les disciplines de mon choix et sur le programme étudié avant le confinement.

## Septembre



**Sont autorisés à se présenter à cette session :**

- à titre exceptionnel, sur décision du jury, les élèves ayant obtenu moins de 8 de moyenne ;
- les élèves n'étant pas en mesure de se prévaloir d'un livret scolaire conforme ;
- les candidats libres.

